



Renouveler le processus des crédits

Présentation au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes

Le 29 février 2012

« Si la Chambre des communes perd le contrôle de l'octroi des deniers publics, vous pouvez être sûrs que votre liberté vaudra bien peu de chose en comparaison. »

- William Ewart Gladstone

Question

- **Aucune dépense ne devrait être engagée sans le consentement du Parlement.**
- ***Comment les parlementaires devraient-ils approuver de manière éclairée les dépenses proposées?***

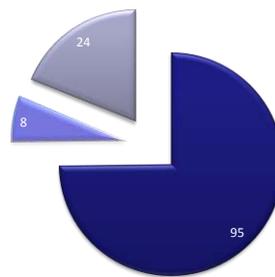
CANADA

3

Recommandations antérieures

Depuis 1997, *plus de 100 recommandations parlementaires* ont été formulées en vue de rendre plus rigoureux l'examen des dépenses proposées.

La plupart portent sur des changements à la procédure et la minorité, sur le contenu des documents budgétaires ou le soutien des comités.



■ Procédure ■ Soutien ■ Contenu

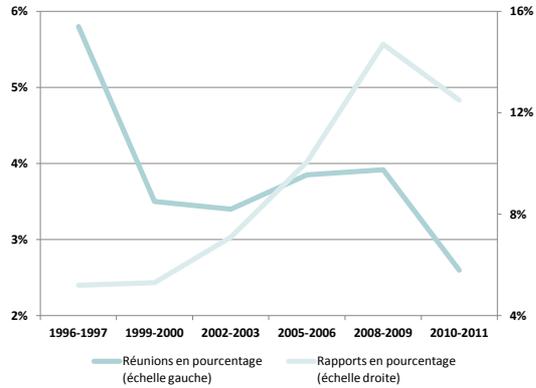
CANADA

4

Progrès limités

Malgré la croissance du nombre de rapports sur les budgets des dépenses présentés au Comité, le temps de réunion consacré par le Comité à l'étude de ces rapports a diminué – d'au moins la moitié depuis le milieu des années 1990.

En 2009 et 2010, moins de 100 heures ont été consacrées aux budgets des dépenses.



CANADA

5

Les députés ne voient aucune amélioration

« Bâclé, précipité »

« L'une des plus grandes faiblesses du Parlement »

« Presque impossible de bien faire le travail »

CANADA

6

Que peut-on faire?

1. Tirer profit de l'expérience d'autres parlements inspirés du modèle britannique.
2. Établir une norme pour le *consentement éclairé* des comités.
3. Rendre plus *transparentes* les données financières du pouvoir exécutif.

CANADA

7

Pratiques des parlements inspirés du modèle britannique

PRATIQUES EXEMPLAIRES DE L'OCDE	PARLEMENTS INSPIRÉS DU MODÈLE BRITANNIQUE	CANADA
Plan proposé présenté aux législatures au moins trois mois avant le début de l'exercice financier.	<i>Quelques-uns</i>	<i>Non</i>
Plan proposé approuvé avant le début de l'exercice financier.	<i>Plusieurs</i>	<i>Non</i>
Données non financières sur le rendement présentées pour tous les programmes de dépense (architecture des activités de programme).	<i>Quelques-uns</i>	<i>Oui</i>

8

Consentement éclairé

Les comités doivent-ils étudier le Budget des dépenses?	<i>Non – Paragraphe 81(4) du Règlement; « règle de la chose réputée »</i>
Les comités peuvent-ils formuler des recommandations de fond?	<i>Non – Conformément à une décision de 1979 du Président</i>
Les comités peuvent-ils avoir une opinion dissidente?	<i>Oui, mais rarement. Pas une question de confiance, mais peu de rapports minoritaires ou de révisions à la baisse.</i>
Les comités reçoivent-ils un soutien spécialisé pour l'étude du Budget des dépenses?	<i>Oui, mais limité.</i>

Transparence

Rendre les règles du jeu plus équitables pour le Parlement en exigeant la divulgation proactive par le pouvoir exécutif.

Les législateurs doivent pouvoir faire le suivi des initiatives depuis le budget jusqu'au budget des dépenses.



Notes de fin de document

Diapo 3. *Compendium de la Chambre des communes*, http://www.parl.gc.ca/About/House/compendium/web-content/c_a_index-f.htm. Consulté en février 2012.

Diapo 4. Recommandations tirées de cinq rapports précédents (i) le 64^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre le 21 avril 1997 (*Journaux*, p. 1494) et intitulé « L'étude des crédits : bouclier la boucle de contrôle »; (ii) le 37^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre le 15 juin 2000 (*Journaux*, p. 1893) et intitulé « Projet d'amélioration des rapports financiers au Parlement — phase 2 : continuons en avant »; (iii) le premier rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, par. 33-36, présenté à la Chambre le 1^{er} juin 2001 (*Journaux*, p. 465) et adopté le 4 octobre 2001 (*Journaux*, p. 691-693) suivant l'adoption d'un ordre spécial (*Journaux*, 3 octobre 2001, p. 685); (iv) le quatrième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, par. 43-46, présenté à la Chambre le 12 juin 2003 (*Journaux*, p. 915) et adopté le 18 septembre 2003 (*Journaux*, p. 995); (v) le sixième rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, présenté à la Chambre le 25 septembre 2003 (*Journaux*, p. 1039-1040) et intitulé « Pour un examen valable : améliorations à apporter au processus budgétaire ».

Diapo 5. Chambre des communes, Direction des comités, *Rapports annuels sur les activités et dépenses des comités*. Nombre d'heures consacrées par les comités calculées par le DPB, d'après les renseignements sur les réunions des comités dans le site Web parlementaire.

Diapo 6. Traduction de déclarations respectives des députés de Markham-Unionville, de Prince Edward-Hastings et de Rosemont-La Petite Patrie, publiées dans le *Hill Times* le 20 février 2012.

Diapo 8. OCDE, *Transparence budgétaire – Les meilleures pratiques de l'OCDE*, <http://www.oecd.org/dataoecd/11/56/37000157.pdf>, consulté en février 2012. Les données sur le rendement d'autres parlements inspirés du modèle britannique et du Canada sont tirées de la Base de données internationales sur les pratiques et procédures budgétaires de l'OCDE, http://www.oecd.org/document/61/0,3746,fr_2649_34119_2494467_1_1_1_1_00.html, consulté en février 2012.

Diapo 9. Trois sources ont été consultées pour ce tableau. Pour des renseignements sur le Règlement et les décisions des présidents : *Compendium de la Chambre des communes*, http://www.parl.gc.ca/About/House/compendium/web-content/c_a_index-f.htm, consulté en février 2012. Pour des renseignements sur les opinions dissidentes et le soutien spécialisé : *How Ottawa Spends 2005-06*, chapitre 11, et recherche interne préparée par la Bibliothèque du Parlement.

Diapo 10. Préparé par le DPB.